

Procès-verbal de l'Assemblée générale du 28 février 2023

Le 28 février 2023, à 9h30

L'Assemblée générale du SITOMAP s'est réunie en session ordinaire, après convocation légale, sous la Présidence de Monsieur Luc Nauleau, 1^{er} Vice-Président.

Etaients présents-es : délégués-es :34

TITULAIRES				PRESENTS	EXCUSES	SIEGE A
M.	DUBOIS	Jean-Pierre	CAESE	X		
M.	POINTEAU	Bernard	CAESE	X		
Mme	WATTS	Marian	Gâtinais Val de Loing		X	
M.	LANSON	Jean-Paul	La Forêt	X		
M.	LEGENDRE	Christian	La Forêt			
M.	MASSEIN	Christian	La Forêt			
M.	RONCERAY	Jean-François	La Forêt	X		
M.	SIMON	Jérémy	La Forêt	X		
M.	MUNOZ	Camillo	La Forêt	X		
M.	CHAMOREAU	Christophe	Pays de Nemours	X		
M.	BARJONET	Thierry	Pithiverais	X		
Mme	BEVIERE	Monique	Pithiverais	X		
M.	BROSSE	Anthony	Pithiverais	X		
M.	CAILLETTE	Bruno	Pithiverais	X		
M.	CHENE	Pascal	Pithiverais	X		
M.	CHENU	Matthieu	Pithiverais	X		
Mme	de la TAILLE	Monique	Pithiverais	X		
M.	FRITZ	Michel	Pithiverais		X	M. Pierre Viceconti
M.	LAIZEAU	Boris	Pithiverais	X		
Mme	LAMOTTE	Claire	Pithiverais			
M.	MONCEAU	Didier	Pithiverais	X		
M.	NOLLAND	Philippe	Pithiverais		X	Mme Nadine Douelle
Mme	ROCHER	Christelle	Pithiverais			
M.	THARIOT	Guy	Pithiverais	X		
M.	VOILLAT	Patrick	Pithiverais			
M.	BOUTEILLE	Erick	Pithiverais Gâtinais	X		
Mme	CRISSA	Nadia	Pithiverais Gâtinais			
M.	DUJARDIN	Jean-Louis	Pithiverais Gâtinais	X		
M.	GIRARD	Jean-Paul	Pithiverais Gâtinais	X		
M.	LAROCHE	Pierre	Pithiverais Gâtinais	X		
M.	LUCHE	Jean-François	Pithiverais Gâtinais		X	M. Serge Caillard
Mme	MOREAU	Marie-Claude	Pithiverais Gâtinais	X		
M.	NAULEAU	Luc	Pithiverais Gâtinais	X		
M.	PILLETTE	Luc	Pithiverais Gâtinais	X		
Mme	RAGOBERT	Catherine	Pithiverais Gâtinais	X		
Mme	RIVault	Corinne	Pithiverais Gâtinais	X		
M.	RIVIERE	William	Pithiverais Gâtinais	X		
M.	SAINTY	Jonathan	Pithiverais Gâtinais			
M.	VINCENT	Eric	Pithiverais Gâtinais			
M.	BESNARD	Jean	Plaine-Nord-Loiret	X		
M.	CHOFFY	Patrick	Plaine-Nord-Loiret	X		
M.	GAUCHET	Dominique	Plaine-Nord-Loiret			
M.	ROUSSEAU	Pierre	Plaine-Nord-Loiret	X		

SUPPLEANTS				PRESENTS	EXCUSES	SIEGE DE
M.	BEAUVALLET	Serge	CAESE			
M.	DESMURS	Guy	CAESE			
M.	POZO	Nicolas	Gâtinais Val de Loing			
M.	GUERIN	Serge	La Forêt			
M.	LAFFORGUE	Bernard	La Forêt			
M.	LE CHAPELAIN	Bernard	La Forêt			
M.	MARTINEZ	Guillaume	La Forêt			
M.	THIBAUT	Stéphane	La Forêt			
M.	TESTA	Jérôme	La Forêt	X		
M.	JAIRE	Eric	Pays de Nemours			
M.	AFACAN	Ercan	Pithiverais			
Mme	BIBOLLET	Christine	Pithiverais			
M.	BLONDEL	Christian	Pithiverais			
M.	BRETON	Erwann	Pithiverais			
M.	BRETONNET	Jean-Luc	Pithiverais			
Mme	CHARBONNIER MOREUIL	Martine	Pithiverais			
M.	CORBEAU	Samuel	Pithiverais			
Mme	DOUELLE	Nadine	Pithiverais	X		M. Philippe NOLLAND
Mme	FILS	Sandrine	Pithiverais			
M.	PIERQUIN	José	Pithiverais			
M.	RUBICONDO	Yves	Pithiverais			
M.	STROMBONI	Thierry	Pithiverais			
Mme	VERSLIPE	Florence	Pithiverais			
M.	VICECONTI	Pierre	Pithiverais	X		M. Michel FRITZ
Mme	VILLETTE	Sylvie	Pithiverais			
M.	BELLOEIL	Laurent	Pithiverais Gâtinais			
Mme	BELOEIL	Marie-Frédérique	Pithiverais Gâtinais		X	
M.	BRUNHES	Antoine	Pithiverais Gâtinais			
M.	BURLERAUX	Philippe	Pithiverais Gâtinais			
M.	CAILLARD	Serge	Pithiverais Gâtinais	X		M. Jean-François LUCHE
M.	CIRET	Anthony	Pithiverais Gâtinais			
M.	FROT	Aurélien	Pithiverais Gâtinais			
M.	GAINVILLE	Gérard	Pithiverais Gâtinais			
M.	GAURAT	Hervé	Pithiverais Gâtinais			
Mme	LENOIR	Annie	Pithiverais Gâtinais			
M.	PIERRON	Jean-Marc	Pithiverais Gâtinais			
M.	ROYER	Jim	Pithiverais Gâtinais			
Mme	SABY	Cécile	Pithiverais Gâtinais			
M.	THOMAS	Jean-Luc	Pithiverais Gâtinais			
M.	BOURGEOIS	Martial	Plaine-Nord-Loiret			
Mme	BRUCHET	Delphine	Plaine-Nord-Loiret			
M.	LOISEAU	Alain	Plaine-Nord-Loiret			
M.	POISSON	Bertrand	Plaine-Nord-Loiret			

Nombre de délégués-es : en exercice : 43 titulaires, 43 suppléants Quorum : 22 Présents : 34
33 sièges (titulaires et suppléants mandatés), 1 suppléant

Assistaient à la séance : Mesdames Véronique Aldicco, directrice du SITOMAP, Mélanie Desnous, assistante administrative, Romane Lahaye, chargée de communication, Monsieur Fabien Le Marié, chargé des dossiers techniques.

Madame Aurélie Richard, journaliste à la République du Centre.
Monsieur Philippe Delagrangé, journaliste au Courrier du Loiret.

Secrétaire de Séance : Didier MONCEAU

Date de convocation : 21 février 2023

Monsieur le 1^{er} vice-président souhaite la bienvenue à l'Assemblée. Il remercie l'ensemble des délégués pour leur déplacement.

Monsieur Nauleau ouvre la séance en rappelant que cette Assemblée générale a pour sujet principal les élections suite au courrier de démission de Monsieur Anthony Brosse de la présidence du SITOMAP. Ayant été élu député, il ne peut cumuler les mandats.

Le 1^{er} vice-président laisse la parole à Monsieur Anthony Brosse qui revient sur sa présence au SITOMAP depuis 2014 en qualité de vice-président puis en succédant à Monsieur Luc Nauleau en 2020. Monsieur Brosse remercie Madame de la Taille et Messieurs Nauleau et Simon pour l'avoir accompagné durant ces trois années en tant que vice-présidents-e, ainsi que les membres du bureau.

Il souhaite que les collectivités adhérentes continuent à être représentées au sein du syndicat comme cela fut le cas lors de sa gouvernance. Il explique qu'il reste délégué au SITOMAP et ajoute qu'en tant que député, il pourra être utile au SITOMAP

Monsieur Luc Nauleau reprend la parole et déroule l'ordre du jour.

Procès-verbal de l'Assemblée générale du 7 novembre 2022

Monsieur le 1^{er} vice-président propose l'adoption du procès-verbal des débats de l'Assemblée générale du 7 novembre 2022.

En évoquant les statuts du syndicat, il rappelle la nécessité que la délibération sur la non-exonération de TEOM soit revue annuellement.

Le procès-verbal a été adressé à l'ensemble des délégués du SITOMAP, titulaires et suppléants.

**L'Assemblée Générale,
Après en avoir délibéré, à l'unanimité,
DECIDE,**

-D'approuver le procès-verbal du 7 novembre 2022.

Le rapport du 1^{er} vice-président

Le 1^{er} vice-président relate toutes les décisions prises et points abordés depuis l'Assemblée générale du 7 novembre 2022. Il indique que le bureau du syndicat s'est réuni une fois, le 10 novembre 2022 après la réunion de la CAO pour l'attribution des marchés qui doivent démarrer le 1^{er} juin 2023. Il informe l'assemblée qu'il y a un changement de titulaire pour le lot n°1 (lot de collecte) qui était historiquement parlant la société Véolia et qui sera pour le futur marché la société Suez.

Les bilans trimestriels (3^{ème} trimestre - année 2022) des prestataires chargés respectivement de la collecte (VEOLIA), des déchèteries (PAPREC) et de l'enlèvement des déchets dangereux (TRIADIS) ont été présentés à l'issue de la réunion du bureau de novembre 2022.

Monsieur Nauleau demande, suivant la règle, qui veut être secrétaire de séance. Monsieur Didier Monceau se propose et est désigné comme secrétaire de séance.

Autorisation d'engager les dépenses d'investissement avant le vote du budget

Vu l'article L161261 du Code Général des Collectivités Territoriales et l'instruction comptable M57 précisant les modalités de vote des budgets et les possibilités d'engager et mandater des dépenses avant le vote du budget,

Vu l'article L.232-1 du Code des Juridictions Financières donnant la possibilité d'engager et de mandater les dépenses d'investissement, dans la limite du quart des crédits ouverts au budget de l'exercice précédent, non compris les crédits afférents au remboursement de la dette, le bureau syndical autorise la dépense, en précisant le montant et l'affectation des crédits :

Chapitre – Libellé nature	Crédits ouverts en 2022 (BP / DM / BS)
D20 - Immobilisations incorporelles	80 000€
D21 - Immobilisations corporelles	915 000€
D23 - Immobilisations en cours	6 213€
RAR à déduire	- 133 627€
	= 1 482 586€
A diviser par 4	= 370 646€

Considérant que le budget sera voté en mars 2023 et que des engagements de dépenses peuvent être nécessaires avant cette date,

Considérant que les crédits correspondants seront inscrits au budget primitif 2023 lors de son adoption,

Vu la proposition du 1^{er} Vice-Président,

Considérant la nécessité de délibérer,

L'Assemblée générale,

Après en avoir délibéré, à l'unanimité,

DECIDE

-D'autoriser l'engagement et le mandatement des dépenses d'investissement avant le vote du budget primitif 2023 dans la limite de 25% des crédits votés sur l'exercice précédent en section d'investissement pour un montant de 370 646€.

Enregistré sous le N°23/01

Monsieur Nauleau indique qu'il faut procéder aux élections et s'adresse à l'assemblée afin de savoir qui sont les deux plus jeunes délégués pour être scrutateurs.

Messieurs Laroche et Simon sont désignés comme étant scrutateurs.

Monsieur le 1^{er} vice-président s'adresse à l'ensemble des membres de l'assemblée générale et demande qui veut être candidat à la Présidence.

Messieurs Erick Bouteille et Jérémy Simon lèvent la main pour se présenter à l'élection du président du SITOMAP. Monsieur Nauleau demande, si cela pose un problème aux délégués si Monsieur Jérémy Simon est scrutateur en même temps que candidat. Ne recevant aucune opposition, Monsieur Nauleau demande aux candidats de se présenter devant l'assemblée générale.

Monsieur Jérémy Simon se présente et dit qu'il a été élu en 2020 sur la commune de Trainou et au sein de la communauté de communes de la Forêt. Il ajoute avoir été élu la même année en tant que 3^{ème} vice-président au sein du SITOMAP et commissionné aux déchèteries.

Monsieur Erick Bouteille se présente à son tour et indique qu'il a été maire pendant deux mandats de la commune de Boissy-aux-Cailles, ainsi qu'adjoint pendant deux mandats. Il a déjà été président du syndicat des transports de La Chapelle-la-Reine en Seine et Marne et président à l'intercommunalité des Terres du Gâtinais. Il est actuellement conseiller communautaire à la communauté de communes du Pithiverais Gâtinais et adjoint en charge de l'environnement sur la commune du Malesherbois. Il indique également qu'il est vice-président au sein de Beauce Gâtinais Valorisation.

Election du Président

Le 1^{er} Vice-Président de séance rappelle qu'en application des articles L.5211-2, L.2122-4 et L.2122-7 du CGCT, le Président est élu au scrutin secret et à la majorité absolue parmi les délégués-es syndicaux. Si, après deux tours de scrutin, aucun candidat n'a obtenu la majorité absolue, il est procédé à un troisième tour de scrutin et l'élection s'obtiendra à la majorité relative. En cas d'égalité de suffrage, le plus âgé est déclaré élu. Le 1^{er} Vice-Président de séance invite les délégués-es syndicaux à procéder à l'élection du Président, conformément aux dispositions prévues par le dit code.

Après avoir fait appel des candidatures, celles de Messieurs Erick Bouteille et Jérémy Simon sont présentées.

Premier tour de scrutin

Chaque délégué syndical a déposé lui-même son bulletin de vote dans l'urne, qui lui a été présentée par le scrutateur.

Monsieur le 1^{er} Vice-Président demande à l'Assemblée si Monsieur Jérémy Simon peut rester scrutateur lors de l'élection de la Présidence. Aucun avis contraire n'est exprimé au sein de l'Assemblée.

Le dépouillement du vote a donné les résultats ci-après :

Nombre de bulletins trouvés dans l'urne : 33

Nombre de bulletins blancs ou nuls : 1

Suffrages exprimés : 32

Majorité absolue : 17

NOMS PRENOMS DES CANDIDATS (ordre alphabétique)	NOMBRE DE SUFFRAGES	
	En chiffres	En lettres
ERICK BOUTEILLE	23	Vingt trois
JEREMY SIMON	9	Neuf

Monsieur Erick Bouteille, délégué de la Communauté de communes du Pithiverais Gâtinais ayant obtenu la majorité absolue a été proclamé Président et a été immédiatement installé.

Enregistré sous le N°23/02

Monsieur Erick Bouteille, nouveau président du SITOMAP prend place et informe qu'il faut procéder aux élections des vice-présidents.

Élection des vice-présidents

Erick Bouteille, nouveau Président informe les membres de l'Assemblée que les statuts du SITOMAP prévoient 3 vice-présidents. L'organe délibérant doit obligatoirement se prononcer, lors de la séance d'installation, sur le nombre de vice-présidents, même si ce nombre est prévu par les statuts. Ce nombre ne peut être supérieur à 20% arrondi à l'entier supérieur, de l'effectif total de l'organe délibérant ni excéder quinze vice-présidents. Le Président demande à l'Assemblée si conformément aux statuts l'élection peut reprendre le même nombre de vice-présidents. Aucune abstention, ni voix contre. L'élection concernera 3 vice-présidents.

Monsieur le Président rappelle qu'en application des articles L.5211-2, L.2122-4 et L.2122-7 du CGCT, les vice-présidents sont élus au mode de scrutin uninominal à bulletin secret et à la majorité absolue parmi les délégués-es syndicaux. Si, après deux tours de scrutin, aucun candidat n'a obtenu la majorité absolue, il est procédé à un troisième tour de scrutin et l'élection s'obtiendra à la majorité relative. En cas d'égalité de suffrage, le plus âgé est déclaré élu. Le Président invite les délégués-es syndicaux à procéder à l'élection des vice-présidents, conformément aux dispositions prévues par ledit code.

Après avoir fait appel des candidatures pour le poste de 1^{er} Vice-Président, la candidature de Monsieur Luc Nauleau est présentée.

Premier tour de scrutin 1^{er} VICE-PRESIDENT

Chaque délégué syndical a déposé lui-même son bulletin de vote dans l'urne, qui lui a été présentée par le scrutateur.

Le dépouillement du vote a donné les résultats ci-après :

Nombre de bulletins trouvés dans l'urne : 33

Nombre de bulletins blancs ou nuls : 0

Suffrages exprimés : 33

Majorité absolue : 17

NOMS PRENOMS DES CANDIDATS (ordre alphabétique)	NOMBRE DE SUFFRAGES	
	En chiffres	En lettres
LUC NAULEAU	32	Trente-deux
JEREMY SIMON	1	Un

Monsieur Luc Nauleau, délégué de la communauté de communes du Pithiverais Gâtinais, ayant obtenu la majorité absolue, a été proclamé 1^{er} vice-président et a été immédiatement installé.

Après avoir fait appel des candidatures pour le poste de 2^{ème} Vice-Président, les candidatures de Messieurs Thierry Barjonet, Patrick Choffy, Didier Monceau sont présentées.

Premier tour de scrutin 2^{ème} VICE-PRESIDENT

Chaque délégué syndical a déposé lui-même son bulletin de vote dans l'urne, qui lui a été présentée par le scrutateur.

Le dépouillement du vote a donné les résultats ci-après :

Nombre de bulletins trouvés dans l'urne : 33

Nombre de bulletins blancs ou nuls : 1

Suffrages exprimés : 32

Majorité absolue : 17

NOMS PRENOMS DES CANDIDATS (ordre alphabétique)	NOMBRE DE SUFFRAGES	
	En chiffres	En lettres
THIERRY BARJONET	7	Sept
PATRICK CHOFFY	9	Neuf
DIDIER MONCEAU	16	Seize

La majorité absolue étant de 17 voix, aucun des délégués n'est élu au premier tour.

Deuxième tour de scrutin 2^{ème} VICE-PRESIDENT

Chaque délégué syndical a déposé lui-même son bulletin de vote dans l'urne, qui lui a été présentée par le scrutateur.

Le dépouillement du vote a donné les résultats ci-après :

Nombre de bulletins trouvés dans l'urne : 33

Nombre de bulletins blancs ou nuls : 0

Suffrages exprimés : 33

Majorité absolue : 17

NOMS PRENOMS DES CANDIDATS (ordre alphabétique)	NOMBRE DE SUFFRAGES	
	En chiffres	En lettres
THIERRY BARJONET	3	Trois
PATRICK CHOFFY	10	Dix
DIDIER MONCEAU	20	Vingt

Monsieur Didier Monceau, délégué de la communauté de communes du Pithiverais, ayant obtenu la majorité absolue, a été proclamé 2^{ème} vice-président et a été immédiatement installé.

Après avoir fait appel des candidatures pour le poste du 3^{ème} vice-président, les candidatures de Messieurs Thierry Barjonet, Patrick Choffy, Jérémy Simon sont présentées.

Monsieur le Président demande à l'Assemblée si Monsieur Jérémy Simon peut rester scrutateur lors de l'élection de la 3^{ème} Vice-Présidence. Aucun avis contraire n'est exprimé au sein de l'Assemblée.

Premier tour de scrutin 3^{ème} VICE-PRESIDENT

Chaque délégué syndical a déposé lui-même son bulletin de vote dans l'urne, qui lui a été présentée par le scrutateur.

Le dépouillement du vote a donné les résultats ci-après :

Nombre de bulletins trouvés dans l'urne : 33

Nombre de bulletins blancs ou nuls : 1

Suffrages exprimés : 32

Majorité absolue : 17

NOMS PRENOMS DES CANDIDATS (ordre alphabétique)	NOMBRE DE SUFFRAGES	
	En chiffres	En lettres
THIERRY BARJONET	4	Quatre
PATRICK CHOFFY	12	Douze
JEREMY SIMON	16	Seize

La majorité absolue étant de 17 voix. Aucun délégué n'est élu au 1^{er} tour. Monsieur Thierry Barjonet retire sa candidature.

Deuxième tour de scrutin 3^{ème} VICE-PRESIDENT

Chaque délégué syndical a déposé lui-même son bulletin de vote dans l'urne, qui lui a été présentée par le scrutateur.

Le dépouillement du vote a donné les résultats ci-après :

Nombre de bulletins trouvés dans l'urne : 33

Nombre de bulletins blancs ou nuls : 1

Suffrages exprimés : 32

Majorité absolue : 17

NOMS PRENOMS DES CANDIDATS (ordre alphabétique)	NOMBRE DE SUFFRAGES	
	En chiffres	En lettres
PATRICK CHOFFY	14	Quatorze
JEREMY SIMON	17	Dix-sept
DIDIER MONCEAU	1	Un

Monsieur Jérémy Simon de la communauté de communes de la Forêt, ayant obtenu la majorité absolue, a été proclamé 3^{ème} Vice-Président et a été immédiatement installé.

Enregistré sous le N°23/03

Monsieur Bouteille indique qu'il faut procéder aux élections des huit membres du bureau et demande s'il est possible de le faire à main levée.

A l'unanimité, les délégués donnent leur accord.

Ainsi il reprend la parole et précise que dans la continuité de la présidence de Monsieur Brosse, il souhaite que chaque collectivité membre soit représentée au sein du bureau du SITOMAP.

La question se pose alors qu'aucun représentant de la communauté de communes du Gâtinais Val de Loing n'est présent à cette séance. Madame Watts actuellement membre du bureau, s'est excusée de son absence. Aussi, le Président propose la candidature de Madame Watts et précise qu'elle pourra démissionner si son éventuelle élection ne lui convient pas.

Monsieur Girard Jean-Paul délégué de la communauté de communes du Pithiverais Gâtinais, d'abord candidat, se désiste afin que toutes les collectivités membres soient représentées.

Élection des membres du bureau

Le Code général des Collectivités Territoriales et notamment son article L.5211-10 dispose que le bureau du syndicat est composé du Président et des Vice-Présidents, membres de droit, et éventuellement d'un ou de plusieurs autres membres. L'article 6 des statuts du SITOMAP précise que le bureau est composé de 12 membres dont le Président et les 3 Vice-Présidents. Le Président invite les délégués-es syndicaux à procéder à l'élection des membres du Bureau, conformément aux dispositions prévues par ledit code. Monsieur le Président souhaite une représentation de toutes les communautés de communes et d'agglomération au sein du bureau.

Après avoir fait appel des candidatures, les candidatures de Messieurs Thierry Barjonet (CCDP), Anthony Brosse (CCDP), Christophe Chamoreau (CCPN), Jean-Pierre Dubois (CAESE), Jean-Paul Lanson (CCF), Pierre Laroche (CCPG), Pierre Rousseau (CCPNL), Madame Watts Marian (CCGVL) ont été présentées.

Monsieur le Président a invité les délégués-es syndicaux-ales à procéder à l'élection des membres du bureau et a proposé que cela soit fait à main levée. L'Assemblée se prononce pour un vote à main levée.

L'Assemblée générale à l'unanimité des membres présents et représentés,

DESIGNE

En plus du Président et des 3 Vice-présidents, Messieurs Thierry Barjonet (CCDP), Anthony Brosse (CCDP), Christophe Chamoreau (CCPN), Jean-Pierre Dubois (CAESE), Jean-Paul Lanson (CCF), Pierre Laroche (CCPG), Pierre Rousseau (CCPNL), Madame Watts Marian (CCGVL) membres du bureau syndical, qui ont été immédiatement installés-es.

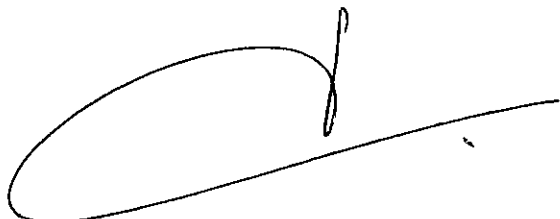
Enregistré sous le N°23/04

Autres affaires

Monsieur le Président reprend la parole et indique à l'assemblée qu'une prochaine réunion de bureau aura lieu le mardi 7 mars 2023 à 9h, ainsi qu'une réunion trimestrielle. Il confirme l'assemblée générale du 14 mars 2023 à 9h30 pour le Rapport d'Orientation Budgétaire et le 27 mars 2023 pour l'assemblée générale du vote du budget à 9h30. Ces 3 séances se dérouleront à la grande salle de BGV.

Monsieur le Président remercie l'ensemble des membres de l'Assemblée de leur présence et de leur confiance en son élection.

Le secrétaire de séance,
M. Didier Monceau



La séance est levée à 11h25.
Fait et délibéré en séance le 28/02/2023
Pour copie certifiée conforme

Le 1^{er} vice-président,
M. Luc Nauleau



Le Président du SITOMAP,
M. Erick Bouteille



SITOMAP
SYNDICAT INTERCOMMUNAL POUR LA COLLECTE
ET LE TRAITEMENT DES DECHETS MENAGERS
DE L'ARRONDISSEMENT DE PITHIVIENS